



Testament perdu par le notaire

Par **GUENEGO**, le **26/10/2009** à **10:31**

Bonjour,

Le notaire de ma mère a exigé d'être payé en espèces pour un testament olographe que ma mère a fait dans son étude(300F en 1997)et a refusé de me faire un reçu ce testament était en faveur de mon frère handicapé que nous avons fait mettre sous curatelle du tribunal.Hors à ce même jour il n'y a plus qu'un testament sur lequel elle ne lui donne que sa part réservataire **UNIQUEMENT ET EN ARGENT??????** donc il se retrouve sans maison!!!! comment faire pour l'aider?

Avant sa mort,ma mère se débattait pour laisser sa maison à son fils handicapé donc elle n'avait **PAS** compris le testament qu'elle avait refait.